

Les bons réflexes

- ▶ J'ai toujours ma carte Vitale avec moi et je la mets à jour régulièrement (si je n'ai pas de carte Vitale, je dois présenter mon « attestation de droits »).
- ▶ Je respecte les horaires de rendez-vous chez ma sage-femme.
- ▶ Si je ne peux pas me rendre à mon rendez-vous, je prévois dès que possible ma sage-femme.
- ▶ **Dépistage du cancer du col de l'utérus**
Il existe deux moyens de limiter ce risque : le frottis de dépistage tous les trois ans pour les femmes de 25 à 65 ans et la vaccination anti-HPV pour les jeunes filles à partir de 11 ans.

MES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

chez ma sage-femme



l'Assurance
Maladie

Cachet de la praticienne

DATE

HEURE

• En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus tôt •

